



**Déclaration des représentants de
la FNEC FP-FO au CSA SA de
l'académie de Grenoble
11 juillet 2024**

Mesdames, messieurs,

Les représentants FO tiennent à commencer cette déclaration par un rappel des valeurs, de l'ADN, de la Confédération Générale du Travail – Force Ouvrière.

Notre organisation syndicale s'est construite sur des valeurs de liberté et d'indépendance vis-à-vis de toute influence politique, religieuse ou idéologique. Indépendance ne signifie pas indifférence, en toutes circonstances, nous nous plaçons sur le terrain de la défense des salariés sans nous priver d'analyser la situation politique.

En toutes circonstances, nous dénonçons les programmes politiques qui menacent les libertés syndicales, remettent en cause le droit de grève et prônent la poursuite des réformes mortifères pour les droits des travailleurs.

En toutes circonstances, nous réaffirmons notre attachement viscéral à la démocratie, aux principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité. Nous réaffirmons également notre opposition à toute forme de rejet de l'autre, de xénophobie, de racisme, d'antisémitisme, d'homophobie.

Dans le contexte du chaos politique provoqué par la décision du président Macron de dissoudre l'Assemblée nationale au lendemain de sa déroute aux élections européennes, nous constatons le rejet massif de toutes les politiques imposées par tous les gouvernements Macron et ceux qui les ont précédés, pour attaquer les droits des travailleurs, leurs salaires, leurs retraites et leurs conditions de travail et de vie. Le président Macron s'est obstiné à mépriser toutes les revendications des personnels et des salariés pour imposer tous ses projets scélérats, les électeurs ont clairement exprimé par leurs votes le rejet de Stanislas Guérini qui préparait la destruction du Statut de fonctionnaire et Sarah El Haïry, propagandiste forcenée du SNU.

Fidèle à l'ADN de la CGT-FO, nos représentants ont refusé toute forme d'instrumentalisation et n'ont donné aucune consigne de vote, refusant de jouer les directeurs de conscience. Notre combat est resté, reste et restera syndical. En toutes circonstances, nos militants sont parvenus à échapper à la sidération, restant sur le terrain pour continuer à défendre les personnels, pour défendre bec et ongle les revendications à tous les niveaux.

Nous sommes prêts pour défendre auprès des prochaines autorités nos revendications, à commencer, si nécessaire, par le respect des libertés syndicales. Et nous le rappelons : FO est depuis ses origines réformiste par nature et revendicative lorsque la situation l'exige. Par nature FO est favorable à la négociation.

L'administration de l'Éducation nationale est bien évidemment concernée. Madame la secrétaire générale, si les gouvernements Macron ont sans aucun doute accéléré le rythme des réformes destructrices de Service public engagées par leurs prédécesseurs, ces réformes n'autorisent pas tout.

Pour nous, il est aujourd'hui ubuesque de nous retrouver dans une position où nous en arrivons à revendiquer le respect de dispositions légales et réglementaires dont nous exigeons l'abrogation.

Loi de transformation de la Fonction publique et LDG, RH de proximité, FO combat toutes ces réformes monstrueuses pour les droits des personnels et leurs conditions de travail. Dans l'académie de Grenoble, il est nécessaire de batailler pour qu'un personnel en difficulté et/ou en souffrance puisse être reçu pour un entretien RH ou encore pour que les droits des personnels dans le cadre des opérations de mobilité soient respectés. Madame la secrétaire générale, certaines de vos collaboratrices actuelles reconnaissent ici, dans le cadre d'un CTSA, ne pas prendre le temps de lire le BOEN, et encore moins le JO. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, comment pouvons-nous, comment devons-nous aujourd'hui analyser la gestion de recours individuels sous forme de recours collectifs pour les mutations intra ? Comment pouvons-nous, comment devons-nous aujourd'hui analyser l'obligation imposée aux collègues souhaitant former un recours mutation de désigner – nominativement ! – un représentant d'une OS pour le représenter dans son recours, alors même que la loi et les règlements prévoient une possibilité de désigner une OS pour être accompagné dans ses démarches, et qu'il revient bien à l'OS de désigner son représentant ?

Madame la secrétaire générale, nous avons rencontré d'énormes difficultés ces dernières années pour faire respecter les cadres légaux et réglementaires. Nous avons aussi, rappelons-le, rencontré d'énormes difficultés pour faire respecter le droit syndical. Si ces dernières difficultés ont pu être apaisées par l'intervention du secrétaire général de notre confédération auprès de Matignon, nous restons vigilants. Nous tenons aujourd'hui à rappeler ici et avec toute la solennité de rigueur que le droit syndical vaut pour les militants, les responsables syndicaux, mais aussi pour l'ensemble des personnels, contractuels et titulaires, catégorie C, catégorie B, catégorie A. Madame la secrétaire générale, pensez-vous qu'il est admissible qu'un chef de division, qu'un secrétaire général de DSDEN ou tout autre personnel de direction, reproche ouvertement à un collègue dit « cadre » de mandater un représentant des personnels ou encore de participer à une réunion d'information syndicale ? Madame la secrétaire générale, nous vous demandons de rappeler que tout personnel peut choisir librement son organisation syndicale et bénéficier du droit syndical, sans jamais se voir reprocher un « manque de loyauté » ou des « difficultés de positionnement ».

De manière très générale, nous alertons tout aussi solennellement sur l'utilisation des arrêts de travail comme outil de gestion des ressources humaines. Quelles que soient les difficultés rencontrées par les collègues – violences conjugales, harcèlement scolaire de leurs enfants, souffrance au travail, absence de respect des préconisations médicales pour des collègues porteurs de handicap, management toxique, règlement de comptes, etc. – aucune solution dans un délai raisonnable ne serait désormais possible. Madame la secrétaire générale, ces dysfonctionnements ne peuvent plus durer, la scélérate loi de transformation de la Fonction publique ne permet pas tout. Elle ne permet notamment pas d'interdire aux représentants des personnels élus d'aller chercher des informations et des solutions auprès des services compétents.

Dans la même logique, FO exige le respect des instances. Une fois de plus, nous déplorons que le CSA SA de l'académie de Grenoble se transforme en CSA du rectorat de Grenoble. Madame la secrétaire générale, nous prenons l'exemple du projet de révision des règlements intérieurs des services académiques. L'administration a indiqué en instance que ce projet ne s'appliquera pas pour l'année scolaire 2024/2025, dans la mesure où aucun GT n'a pu se réunir suite à plusieurs annulations.

Cette annonce n'a pourtant pas empêché les secrétaires généraux des DSDEN de l'Ardèche et de la Drôme de conduire et de présenter aux personnels un projet de nouvelle organisation du temps de travail qui s'appliquerait dès le 1^{er} septembre 2024. FO dénonce avec force le caractère infantilisant et méprisant de certaines mesures contenues dans ces projets.

Nous dénonçons avec la même force certains propos tenus aux collègues lors des réunions d'information sur la nouvelle application de gestion des congés. Pour FO, le bashing des fonctionnaires, encore plus lorsqu'il est exprimé par des fonctionnaires, ce ne sera jamais tolérable.

Madame la secrétaire générale, nul ne peut imaginer que les secrétariats généraux de ces deux directions départementales ont pris seuls cette initiative, des lettres de missions ont logiquement été établies. Pourtant, aucune concertation n'a été menée avec les représentants des personnels des services académiques de l'académie de Grenoble. En effet, nous avons été informés de ces projets impactant gravement l'organisation du travail directement par les personnels de ces structures.

C'est inadmissible. Une fois de plus, nous devons constater, collectivement, que le dialogue social fonctionne mal dans l'académie de Grenoble. Madame la secrétaire générale, nous exigeons l'annulation immédiate de ces projets. Nous en profitons pour rappeler notre opposition sans réserve à toute modification des règlements intérieurs susceptible de porter atteinte au moindre droit, au moindre acquis. La mobilisation des personnels est déjà engagée, FO porte d'ores et déjà le mandat de la majorité des personnels du rectorat et de 25 collègues sur les 33 personnels de la DSDEN de la Drôme. Aussi, FO exprime à ce stade un soutien plein et entier aux collègues de la DSDEN de l'Ardèche engagés dans une démarche de maintien de leurs acquis. Nous continuerons à consulter les collègues de l'ensemble des services pour affiner et étendre ce mandat.

Nous vous interrogeons également sur la DSDEN de l'Isère. Si aucun propos dégradant n'a été tenu aux personnels, si aucune annonce de modification du règlement intérieur n'a été formulée, la disparition de la badgeuse depuis les travaux de rénovation pose question.

Par ailleurs, nous vous interrogeons, madame la secrétaire générale, sur les requalifications de postes. Depuis sa dernière réunion, il n'est plus prévu de convoquer le CSA de proximité. Pourtant, nous sommes encore cette semaine et très régulièrement informés de requalifications de postes, en services comme en établissement, aussi bien de C en B que de B en A, sans aucune consultation ni information des instances académiques. Ces pratiques sont très préoccupantes, là encore il nous semble important de rappeler que la loi de transformation de la Fonction publique ne permet pas tout. Madame la secrétaire générale, vous connaissez notre aversion pour toute forme de clientélisme. Vous savez aussi notre attachement à la défense des collègues et de leurs droits, à l'égalité de traitement entre tous les personnels. Certaines décisions sont prises hors cadres et ce qui est annoncé impossible pour certains collègues (maintien sur poste après une réussite de concours ou une inscription sur liste d'aptitude, changement d'affectation en cours d'année scolaire, par exemple) devient possible pour d'autres.

Pour terminer cette déclaration liminaire, madame la secrétaire générale, nous vous remercions pour l'organisation de bilatérales avec la Direction des ressources humaines. Néanmoins, nous regrettons qu'à chaque rencontre nous ayons été contraints de revenir encore et encore sur les mêmes situations avec, à chaque fois, un constat d'échec. Nous restons dans l'attente d'un nouveau rendez-vous suite à l'annulation du dernier en date.

Nous vous remercions pour votre attention.